



Erreurs dans un livre édité : Un éditeur est-il obligé de corriger les erreurs de frappe commises dans un manuscrit avant qu'il procède à la mise sous presse?

Par **Frantz Célestin**, le **28/12/2018** à **21:55**

J'ai confié un manuscrit à une maison d'édition. L'éditeur n'a pas procédé à la lecture de ce manuscrit. Il m'a délivré 200 livres cousus d'erreurs. Il s'agit d'erreurs différentes dans chaque livre. Les erreurs ne se répètent pas aux mêmes places dans les livres. Par exemple, dans un livre, il manque les pages 19 à 29. Dans un autre livre, on retrouve telles pages, mais ce sont les pages 160 à 167 qui manquent. Les fautes de frappe pillulent aussi. Je ne suis pas capable de vendre ce livre et je suis obligé de garder tout le stock en dépôt. L'éditeur dit qu'il faisait confiance à ma compétence et rejette toute responsabilité. Ainsi, je suis entrain de perdre plus de 3.000, 00 \$. S'il vous plaît, dites-moi quels sont mes recours.

Par **fabrice58**, le **28/12/2018** à **22:25**

Bonsoir,

vous vivez manifestement au Canada, vous devez donc vous renseigner sur un site canadien. Pardonnez-moi de vous achaler avec ça mais corrigez vos propres fautes, manuscrit en français s'écrit sans p.

cdt